DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

	REÇUALA
SOL	IS PRÉFECTURE LE
	2 9 JUIL. 2011
<u>Į.,</u>	The second secon

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHES), **Adjoints**,

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS:

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

M. MOTHES Didier est nommé secrétaire de séance.

09-28 Juillet 2011

CENTRE INTERNATIONAL D'ACCUEIL ET DE SEJOUR DE L'ANCIEN CARMEL

Rapporteur: Madame DELTORT

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'après présentation du compte d'exploitation du Club Alpin Français pour le Centre International d'Accueil et de séjour de l'ancien Carmel, le montant de la redevance due à la commune pour l'année 2010 a été fixé à 38 565.98 €uros.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement par le Club Alpin Français d'une redevance de 38 565.98 €uros pour l'année 2010 pour le Centre International d'accueil et de séjour de l'ancien Carmel de Moissac.

Pour cepte conforme Mossac le 29 Juillet 2011 Le Maire,

ean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :